

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SACRÉ-COEUR

SACRÉ-CŒUR, LE 11 DÉCEMBRE 2023

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sacré-Cœur, comté de la Haute-Côte-Nord, à la salle Le Cœur du fjord, le 11 décembre 2023, à 19 h, à laquelle étaient présents les conseillers suivants :

PRÉSENCES : M^{me} Lise Boulianne
 M^{me} Nada Deschênes
 M^{me} Marie-Chantal Dufour
 M^{me} Valérie Dufour
 M. Guillaume Lavoie
 M. Philippe Roy
 M. Janic Boisvert

ABSENCE :

Tous membres et formant quorum.

Assiste également à cette séance :

M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M^{me} Lise Boulianne, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19 h.

Résolution 2022-12-366

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté :

ORDRE DU JOUR

- A. Vérification du quorum et ouverture de la séance ;**
- B. Adoption de l'ordre du jour ;**
- C. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, 19 h ;**

**D. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023,
18 h ;**

E. Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2023;

F. Acceptation des comptes à payer - Novembre 2023 ;

G. Correspondance (*liste jointe*) ;

- a) Correspondance de M. Patrick Noël, conseiller en communication concernant le bulletin du Village-relais du mois de novembre 2023 ;
- b) Correspondance, du sous-ministre du secrétariat à la condition féminine concernant le lancement de l'appel de candidatures du prix égalité Thérèse Casgrain -15^e édition ;
- c) Correspondance de la Société de sauvetage concernant des cours de natations gratuits ;
- d) Correspondance M. Martin Tremblay, de la DIR de la Sécurité publique du Québec, concernant le risque spécifique d'activation des équipements de déglacage d'Hydro-Québec ;
- e) Correspondance de la MRC concernant leurs prévisions budgétaires ;
- f) Correspondance de madame Carole Raïche de la CAUREQ concernant le déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou un service de sécurité incendie (SSI) ;
- g) Correspondance de madame Mélanie Lavoie et madame Nadine McNicoll nous informant que 11 000 \$ a été remis amassé lors de la dernière soirée tenue en novembre dernier à la fibrose kystique et remercie la municipalité pour leur générosité ;

H. Message et rapports d'activités du maire et des conseillers :

- a) Message du maire ;
- b) Représentation et activités des comités.

I. Administration générale :

- a) Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2024 ;
- b) Avis de motion du règlement numéro 619 ;
- c) Avis de motion du règlement numéro 620 ;
- d) Avis de motion du règlement numéro 621 ;
- e) Avis de motion du règlement numéro 622 ;
- f) Dépôt du projet de règlement 619 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout ;
- g) Dépôt du projet de règlement 620 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles ;
- h) Dépôt du projet de règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 ;
- i) Dépôt du projet de règlement 622 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 ;

- j) Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances ;
- k) Résolution visant la libération du fonds de garantie en responsabilité civile primaire du regroupement Bas-Saint-Laurent Gaspésie pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 ;
- l) Période de probation de l'agente de développement communautaire, culture et tourisme ;
- m) Période de probation de la technicienne en urbanisme ;
- n) Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2024 ;
- o) Affectation de projet au surplus non affecté ;
- p) Augmentation de la marge de crédit ;
- q) Ajournement de la séance du conseil municipal ;

J. Transport :

- a) Demande d'aide financière déneigement et entretien chemin de l'Anse-au-Sable - Hiver 2022-2023 ;
- b) Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2021 – 2023 ;

K. Hygiène du milieu : (aucun point)

L. Urbanisme :

- a) Dépôt rapport des permis émis en novembre 2023 ;
- b) Résolution relative au renouvellement de la demande d'autorisation de madame Colette Hovington ;

M) Tourisme : (aucun point)

N) Culture :

- a) Dépôt du rapport du sentier de l'horreur 2023 ;
- b) Sentier d'horreur 2024 ;
- c) Représentant(e) de la bibliothèque municipale affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

O) Loisir :

- a) Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2024 ;
- b) Dépôt du rapport des activités au centre récréatif 2023-2024 ;
- c) Tournoi de hockey ;
- d) Ouverture de l'anneau de glace ;

P) Santé et bien-être : (aucun point)

Q) Incendie :

- a) Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2023 en incendie ;
- b) Entente intermunicipale afin de décaler la moitié du coût de loyer de la bâtisse installée sous la tour d'Aide-Tic ;
- c) Dépôt du rapport de gouvernance 2023 ;

R) Embellissement : (aucun point)

S) Demande d'appui et de reconnaissance :

a) Demande d'appui Ville de Port-Cartier ;

T) Demandes d'aide financière :

- a) Demande de partenariat pour la campagne de Centraide ;
- b) Demande de commandite - Ferme 5 Étoiles- Soirée du jour de l'An ;

U) Affaires nouvelles :

- a) _____ ;
- b) _____ ;
- c) _____ ;

V) Période de questions

W) Levée de la séance

RÉSOLUTION 2023-12-367

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

RÉSOLUTION 2023-12-368

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 novembre 2023, à 18 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum, soit accepté tel que rédigé.

Dépôt

Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2023

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de la situation financière au 30 novembre 2023.

Résolution 2023-11-369

Acceptation des comptes à payer – novembre 2023

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la liste des comptes à payer en date du 11 décembre 2023 totalisant **404 975,31 \$** décrits comme suit :

Paiement par chèque 43 684,06 \$
Paiement par dépôt automatique 252 349,26 \$
Paiement par prélèvement automatique 29 235,41\$
Paiement payé d'avance 79 708,58 \$

Correspondance :

Ga. Correspondance de M. Patrick Noël, conseiller en communication concernant le bulletin du Village-relais du mois de novembre 2023 ;

Bulletin du réseau des Villages-relais

Volume 14, n° 5 — Novembre 2023



Plus qu'un label, une alliance
entre sécurité et vitalité!



Vous avez des photos de notre dernier cocktail de réseautage? Partagez-les-nous!

Mot de la présidente

L'automne est bien entamé et l'équipe est toujours très active pour faire la promotion du réseau des Villages-relais.

Comme vous pourrez le constater en lisant ce bulletin, plusieurs activités ont eu lieu au cours des deux derniers mois. Je veux d'ailleurs remercier notre vice-président Paul Carbonneau d'avoir accueilli les membres lors du 5 à 7 des Villages-relais tenu le 27 septembre à Québec, en amont du Congrès de la FQM. Une quarantaine de personnes étaient présentes pour l'occasion. Merci aux mairesses et maires et à leur équipe qui y ont participé.

Par la suite, l'équipe de la Fédération était présente au Salon des exposants de la FQM le 28 septembre ainsi qu'au Salon du VR du 26 au 29 octobre. Ce sont toutes de belles occasions de faire connaître notre réseau.

D'autre part, le conseil d'administration a renoué avec une tradition de se rencontrer en personne à l'automne.

Comme vous le savez, nos rencontres se tiennent en visioconférence tout au long de l'année, sauf en amont de notre congrès au printemps et à l'automne. Avec la pandémie, la rencontre de l'automne avait été abandonnée, mais cette année, avec l'arrivée de plusieurs nouveaux administrateurs, il a été convenu d'organiser une rencontre en personne. C'est le maire d'Yamachiche qui nous a accueillis le temps d'un 24 h pour nous présenter sa municipalité et tenir notre réunion mensuelle. Encore un grand merci Paul ainsi qu'à la municipalité pour avoir préparé cette rencontre.

L'équipe en a profité pour présenter le bilan de la campagne de promotion estivale et brainstormer avec les membres en place sur de nouvelles idées. Nous sommes également à préparer l'édition du concours Prix Inspiration 2024. Les détails du concours vous seront transmis au cours des prochains mois.

D'ici là, je vous souhaite bonne lecture!

Ghislaine M.-Hudon

Dans ce bulletin

La nouvelle rubrique :

Le coin de Martin

Les résultats du concours

« Plein de découvertes
jusqu'à la dernière miette »

Les travaux en cours pour la
Loi 25 et les Villages-relais

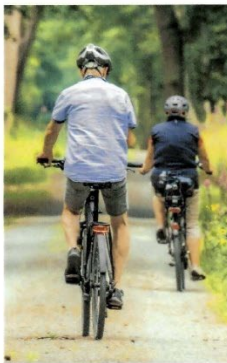
Un p'tit tour au Salon du VR
de Québec

Le coin de Martin : Quoi faire avec le TAPU

Dans l'édition du mois de septembre, nous avons parlé du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU). Nous souhaitons revenir sur ce dossier puisque certains détails pourraient vous permettre d'aller de l'avant avec un projet dans votre municipalité.

Tout d'abord, il est important de comprendre que vos projets de pistes cyclables en périmètre urbain sont aussi éligibles. Bien que le TAPU priorise le déploiement des vélos électriques, tout projet favorisant le transport actif de près ou de loin sera considéré. Ainsi, il est possible de soumettre vos projets de bornes libre-service pour vélo électrique, ainsi que ceux couvrant les bornes avec assistance. Pour tous les détails, nous vous invitons à contacter Martin Saindon, conseiller aux Villages-relais, au ms@villages-relais.qc.ca.

Saluons finalement la municipalité de La Pocatière qui est en processus de recevoir le soutien du programme TAPU pour leur projet qui fera rayonner le réseau!



Les Villages-relais au Salon du VR de Québec



Du 26 au 29 octobre dernier, l'équipe était au Centre de foire ExpoCité de Québec afin de participer au tout dernier Salon du VR. Accompagné de nos partenaires du MTMD, ce fut l'occasion de rencontrer les visiteurs et adeptes de véhicules récréatifs. En plus de présenter le réseau des Villages-relais, nous avons pu connaître leurs préoccupations et leurs besoins en tant que voyageurs. Sans surprise, c'est la question des stationnements pour une nuit qui fut la plus fréquemment abordée.

Notons aussi la rencontre avec des citoyens de Villages-relais qui étaient présents pour faire le tour des nombreux kiosques. Pour les 4 jours, près de 11 500 personnes sont passées au Salon de VR 2023 et nous estimons en avoir rencontré quelque 3 000. Comme l'an dernier, nos objets promotionnels furent très populaires et nous sommes heureux d'avoir pu constater une grande curiosité pour la mission du réseau.

Restez connectés!



Instagram



Infolettre



www.villages-relais.qc.ca

Montréal et Victoriaville, le 14 novembre 2023

Objet : Sensibilisation à l'importance d'offrir des cours de natation dans les piscines publiques

Madame la Mairesse,
Monsieur le Maire,

La Société de sauvetage et la Ville de Victoriaville unissent leurs voix pour souligner l'importance d'offrir des cours de natation gratuits à l'ensemble de votre communauté, en particulier à vos jeunes citoyens. En emboîtant le pas à la Ville de Victoriaville, qui offre déjà gracieusement des cours de natation dans ses piscines publiques extérieures depuis deux ans, vous contribuerez à faire de la natation bien plus qu'un simple sport ; elle deviendra une compétence essentielle susceptible de sauver des vies.

Au Québec, les piscines extérieures et intérieures offrent une opportunité exceptionnelle d'apprendre à nager. Cependant, il est regrettable de constater que de nombreuses municipalités n'exploitent pas pleinement leur potentiel en matière d'enseignement de la natation, particulièrement en période estivale où vos installations et votre personnel aquatique sont disponibles. Vous avez le pouvoir de réduire considérablement le nombre de tragédies liées à la noyade, en particulier chez les jeunes enfants.

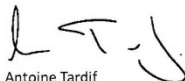
La Société de sauvetage et la Ville de Victoriaville sont prêtes à vous soutenir dans l'élaboration et la mise en œuvre de cette initiative en fournissant informations et conseils. Nous sommes fermement convaincus qu'en collaborant étroitement, nous pouvons faire du Québec une province où chaque citoyen maîtrise les compétences en natation, contribuant ainsi à éviter les noyades et augmenter les bienfaits de l'activité physique sur leur santé.

Nous sommes persuadés que vous prendrez des mesures pour rendre la natation accessible à tous au sein de votre communauté. En travaillant ensemble, nous pouvons sauver des vies tout en favorisant la santé et le bien-être de nos concitoyens.

Cordialement,



Vincent Riopel
Président,
Conseil d'administration
de la Société de Sauvetage



Antoine Tardif
Maire,
Ville de Victoriaville

SAUVETAGE

SECOURISME

NAUTISME

ÉDUCATION

7665, boul. Lacordaire, Montréal, Qc H1S 2A7
Tél. : 514 252-3100 / 1 800 265-3093
www.societedesauvetage.org • alerte@sauvetage.qc.ca
Organisme de charité enregistré : 10479 7212 RR0001



**PRÉVENIR
LA NOYADE**

- relais;
- Plus de 33 % ont indiqué avoir passé une nuit et plus dans le Village-relais, alors que 49 % mentionnent avoir fait un arrêt entre 1 et 4 heures;
 - Plus de la moitié des répondants sont des couples âgés de 55 ans et plus, alors que 26 % sont âgés entre 36 et 54 ans et 12 % entre 19 et 35 ans;
 - L'alimentation, les stations-service et les attrais sont les principales raisons d'arrêter dans les Villages-relais.

Nous voulons aussi prendre le temps de remercier tous les commerces signataires qui ont pris part à cette campagne, en distribuant les napperons à leurs clients. Selon certaines rumeurs, la clientèle était très captivée par le nouveau concept du jeu de cette année et par l'information qui s'y trouvait. Nous avons bien hâte de nous remettre au travail pour la prochaine édition!

Restez connectés!



Facebook



Instagram



Infolettre



www.villages-relais.qc.ca

Volume 14, n°5 — Novembre 2023

t la Loi 25

À l'automne 2022, le projet de Loi 25 oblige les web à en faire davantage afin d'assurer les leurs renseignements personnels. Par exemple, organismes et entreprises qui collectent des une politique de confidentialité, disponible et b, ou être en processus de la fournir.

de bonne taille, sachez que la Fédération des à finaliser cette démarche. Nous veillons manière dont nous utilisons vos renseignements programme Village-relais; leur entreposage, leur cement des données.

25 et son application, rendez-vous sur le [site du](#)

assurant

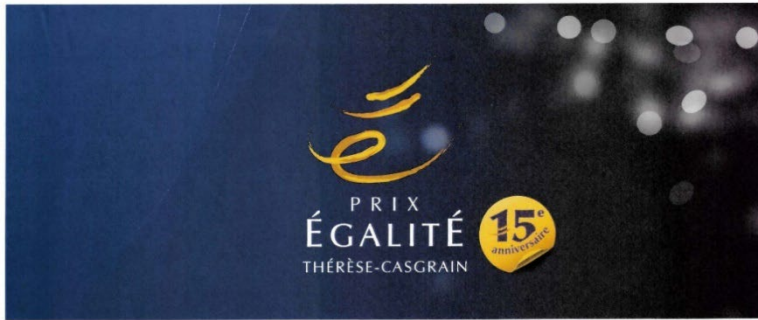
mpagne des napperons Village-relais, qui s'est ie. Pour rappel, les participants étaient invités à de gagner un forfait évation Village-relais d'une

estaurants signataires du réseau. De plus, des grand public.

on au sondage de qualité a plus que doublé en t:

atisfaisants des services obtenus dans les Villages-

Gb. Correspondance, du sous-ministre du secrétariat à la condition féminine concernant le lancement de l'appel de candidatures du prix égalité Thérèse Casgrain -15e édition ; (1)



APPEL DE CANDIDATURES

Pour mettre en valeur les personnes et les organisations dont les actions contribuent à la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes

Vous avez jusqu'au 20 décembre 2023
pour soumettre une candidature dans l'une
des trois catégories :

HOMMAGE • GROUPE DE FEMMES • ALLIÉ

Quebec.ca/prixegalite



Gc. Correspondance de la Société de sauvetage concernant des cours de natations gratuits ;



Montréal, le 14 novembre 2023

Objet : Invitation à adopter la gratuité des cours de natation afin de promouvoir la santé, la socialisation et la prévention de la noyade.

Madame la Mairesse,
Monsieur le Maire,

Je me permets de vous adresser cette lettre en ma qualité de directeur général de la Société de Sauvetage, une organisation dédiée à promouvoir les activités aquatiques sécuritaires et à prévenir la noyade. J'aimerais vous inciter à envisager la mise en place de la gratuité des activités de natation au sein de vos installations aquatiques.

La natation, en plus de jouer un rôle crucial dans la prévention de la noyade, offre de nombreux avantages pour la santé. La natation permet de renforcer les muscles et les articulations, elle favorise la santé cardiovasculaire en sollicitant pratiquement tous les muscles du corps, ce qui en fait un exercice complet bénéfique pour le système immunitaire. Elle a aussi un impact positif sur la santé mentale en stimulant la sécrétion de sérotonine et d'endorphines, des neurotransmetteurs associés à l'amélioration de l'humeur et à la réduction du stress.

Des études, (É. Poiriel 2017 et L. N. Shoemaker et al 2019), montrent que la natation améliore la mémoire chez les enfants, ce qui contribue à leur développement cognitif. Il est donc essentiel d'encourager la pratique de la natation chez les jeunes pour soutenir leur croissance et en plus de les sensibiliser à la prévention de la noyade. Dans les autres bénéfices des cours de natation, nous favorisons la socialisation, offrant une opportunité précieuse aux nouveaux résidents du Canada pour se faire de nouveaux amis, le personnel aquatique de plusieurs piscines nous confirment le tout.

Au nom de la Société de Sauvetage, nous vous encourageons vivement à mettre en œuvre la gratuité des activités de natation dans vos installations aquatiques, particulièrement en saison estivale, afin de permettre à tous les résidents de bénéficier de ces avantages exceptionnels et de contribuer à la prévention de la noyade. Faites de la natation un atout précieux pour la santé et la sécurité de vos jeunes citoyens.

Nous vous invitons également à consulter la page synthèse en annexe de cette lettre, qui vous fournira des informations sur le modèle mis en place par la Ville de Victoriaville pour réussir ce défi.

Je vous prie d'agréer, Madame la Mairesse, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Raynald Hawkins
Directeur général

P.J. Page synthèse du modèle de la Ville de Victoriaville

SAUVETAGE

SECOURISME

NAUTISME

ÉDUCATION



7665, boul. Lacordaire, Montréal, QC H1S 2A7
Tél. : 514 252-3100 / 1 800 265-3093
www.societedesauvetage.org • alerte@sauvetage.qc.ca
Organisme de charité enregistré : 10479 7212 RR0001

- Un accompagnement en matière de préparation aux sinistres ainsi que dans l'élaboration d'un plan de sécurité civile et de plans particuliers d'intervention;
- Un support dans la conception et la tenue d'exercices de mise en œuvre de vos plans;
- Un rôle-conseil lors d'opérations de sécurité civile;
- Un guichet unique vers les ressources gouvernementales lors de sinistres;
- Un soutien dans la mise en place de mesures de rétablissement.

Nous profitons également de l'occasion pour vous rappeler qu'il vous est possible de contacter en tout temps le Centre des opérations gouvernementales (COG) du ministère de la Sécurité publique (MSP) afin de signaler toute problématique liée à un sinistre ou à un événement et obtenir de l'assistance par téléphone, en composant le numéro sans frais 1 866 650-1666.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées et soyez assurés de l'entière collaboration et du soutien du personnel du MSP.



Martin Tremblay
Directeur régional de la DRSCSI 09 et coordonnateur ORSC de la Côte-Nord



Julie Dubé
Chef Relations avec le milieu Hydro-Québec

c. c. Nicolas Fleury, Chef Affaires régionales et relations avec les collectivités, Hydro-Québec

Gd. Correspondance M. Martin Tremblay, de la DIR de la Sécurité publique du Québec, concernant le risque spécifique d'activation des équipements de déglacement d'Hydro-Québec ;



Organisation régionale de la sécurité civile de la Côte-Nord



PAR COURRIEL

Le 21 novembre 2023

Aux organisations municipales de sécurité civile de Sacré-Cœur, Les Escoumins, Tadoussac et Les Bergeronnes

Mesdames, Messieurs,

La tempête hivernale de décembre 2022 ainsi que l'épisode de verglas vécu en avril 2023 nous ont rappelé l'importance de se préparer à la gestion des conséquences liées aux intempéries qui nous guettent pendant la période hivernale (p. ex. : pannes de courant prolongées, fermetures de routes, intoxications au monoxyde de carbone, etc.).

Qui plus est, votre territoire est exposé au **risque spécifique d'activation des équipements de déglacement d'Hydro-Québec**. Le cas échéant, la mobilisation et la collaboration des intervenants municipaux sont essentielles (ouverture de centres d'hébergement temporaire, fermeture de routes et chemins municipaux). Nous vous invitons à communiquer avec nous si vous avez des interrogations concernant l'emplacement des lignes pouvant traverser votre territoire, les impacts que pourrait engendrer l'utilisation des équipements de déglacement ainsi que les fermetures de routes qui en découleraient.

Votre municipalité est-elle prête?

Un aide-mémoire répertoriant les principales actions à poser vous est joint à cette lettre afin de vous aider à vous préparer adéquatement à cet aléa et ainsi remplir vos obligations¹ légales. Cet aide-mémoire couvre notamment :


- L'identification et l'organisation de centres d'hébergement et de services aux sinistrés;
- L'organisation et la mobilisation du centre de coordination municipale;
- Les schémas d'alerte des partenaires et de la population;
- Les moyens de communication alternatifs en cas de panne;
- Le déneigement.

Offre de services et de collaboration de vos conseillers en sécurité civile :

Les conseillers de votre Direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie de la Côte-Nord (DRSCSI 09) sont disponibles pour vous assister dans la planification de votre réponse à l'aléa tempête hivernale. Ils vous offrent :

¹ Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (RLRQ, chapitre S-2.3, r. 3)

Ge. Correspondance de La MRC La Haute-Côte-Nord, concernant ses prévisions budgétaires 2024



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
À diffuser dès réception

Le conseil de la MRC adopte ses prévisions budgétaires 2024

Les Escoumins, le 23 novembre 2023. – En séance ordinaire hier, le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord a adopté ses prévisions budgétaires 2024 ainsi que du soutien financier à divers projets, contribuant au développement de la région.

- **Prévisions budgétaires 2024**
À l'occasion de la présentation des prévisions budgétaires de la MRC pour l'exercice 2024, Mme Micheline Anctil, préfet, a présenté un budget équilibré. Le budget déposé se chiffre à 15 790 033 \$, soit un montant de 624 131 \$ de plus que celui présenté l'an dernier.

Cette hausse s'explique par le contexte économique inflationniste et par les coûts des derniers contrats octroyés en gestion des matières résiduelles. La participation du milieu obtenue des quotes-parts s'élève à 3 698 598 \$, une hausse de 419 249 \$ comparativement à 2023.

Responsable aussi de la gestion du Territoire non organisé Lac-au-Brochet, le conseil a adopté des prévisions budgétaires totalisant une somme de 781 204 \$. Le taux de taxation du TNO passe de 0.8132 \$ à 0.8410 \$ du 100 \$ d'évaluation.
- **Près de 320 000 \$ en soutien à divers projets**
Un montant totalisant 318 006 \$ sera investi pour le développement du territoire et plusieurs projets obtiendront une aide financière provenant des divers fonds et programmes de la MRC en développement économique.

** La liste complète des projets peut être consultée en annexe.*

MRC La Haute-Côte-Nord
26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca

- **Octrois de contrats**

- Le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord autorise l'octroi d'un contrat de service-conseils en gestion des matières résiduelles à la firme Solinov pour un montant de 21 630 \$ excluant les taxes applicables, pour effectuer la conception (ingénierie) préliminaire de l'aménagement de la plateforme de compostage.
- Un contrat de gré à gré a également été octroyé à l'entreprise Laurin Conteneurs Inc. pour effectuer l'acquisition de conteneurs pour un montant de 20 393,52 \$ avant taxes, visant à répondre aux besoins actuels et on autorise la publication d'un appel d'offres sur invitation pour l'achat et la livraison de conteneurs à chargement avant pour répondre aux besoins à venir.
- Le conseil autorise également d'octroyer un contrat à la firme Vecteur5 pour la réalisation d'un mandat d'accompagnement à la mise en œuvre structurée des mesures prioritaires afin de répondre aux enjeux de la MRC La Haute-Côte-Nord en matière de transport de personnes au montant de 29 500 \$ excluant les taxes applicables.

L'enregistrement des séances du conseil est disponible sur le site Internet de la MRC (www.mrchcn.qc.ca) et sur les ondes de TVR7. Les procès-verbaux peuvent également être consultés sur le site Internet de la MRC.

– 30 –

Source :

Élise Guignard, directrice générale et greffière-trésorière
Tél. : 418 233-2102 / 1 866 228-0223, poste 207
Courriel : elise.guignard@mrchcn.qc.ca

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchcn.qc.ca

ANNEXE

Programme/ fonds	Promoteur	Titre du projet	Aide financière accordée
Programme de vitalisation municipale (FRR 4)	Télévision du Littoral	Réparation des locaux et du bâtiment de la Télévision du Littoral	83 553 \$
	Comité de spectacles de Forestville	Fiers de notre salle de spectacle	76 608 \$
	Cercle des Fermières de Longue-Rive	Rencontres intergénérationnelles en vue du partage du patrimoine artisanal	5 351 \$
Politique de soutien aux entreprises et fonds d'expertise (PSEFE)	Municipalité de Tadoussac	Congrès des plus Belles Baies du monde	2 500 \$
	Municipalité des Bergeronnes	Santé des bâtiments municipaux	15 250 \$
	Municipalité des Bergeronnes	Études Barrage Pitt	10 210 \$
Politique de soutien aux entreprises (PSE)	Boréalgie inc.	Boréalgie	30 000 \$
	Caron Transport	Rachat de l'entreprise Gauthier Transport	30 000 \$
Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS)	MRC La Haute-Côte-Nord	Journée Lutte à la pauvreté	7 991 \$
Politique de soutien aux projets structurants (PSPS)	ZEC Labrieville	Rénovations majeures	45 000 \$
	Municipalité des Bergeronnes	Création site Web municipal	9 543 \$
	Municipalité de Sacré- Cœur	Sentier de l'horreur*	2 000 \$
TOTAL :			318 006 \$

* Le conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord accepte d'accorder un montant supplémentaire de 2 000 \$ à l'aide financière de 20 700 \$ initialement accordée au projet.

MRC La Haute-Côte-Nord

26, rue de la Rivière, bureau 101, Les Escoumins (Québec) G0T 1K0
Tél. : 418 233-2102 ou 1 866 228-0223 • Téléc. : 418 233-3010 • www.mrchcn.qc.ca • info@mrchn.qc.ca

Gf. Correspondance de madame Carole Raïche de la CAUREQ concernant le déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou un service de sécurité incendie (SSI)



PAR COURRIEL

Rimouski, le 30 novembre 2023

Aux directions générales des
municipalités et des municipalités
régionales de comté (MRC)

**Objet : Déneigement d'une voie publique requis par une équipe ambulancière ou
un service de sécurité incendie (SSI)**

Madame, Monsieur,

La période hivernale arrive à grands pas. Cette saison de l'année confronte régulièrement nos territoires à des conditions climatiques périlleuses. Lors de ces dernières, le volume des appels 9-1-1 acheminés à notre centre par la population est généralement rehaussé. De ce fait, nos organisations doivent donc se préparer à ces événements.

C'est dans ce contexte que le CAUREQ sollicite les municipalités et les MRC afin que ces dernières lui acheminent un numéro d'urgence 365 jours / 24 heures pour leur territoire auquel notre centre pourra adresser toute demande de déneigement urgente en provenance d'une équipe ambulancière ou d'un service de sécurité incendie (SSI) afin que celle-ci puisse être dirigée à l'entrepreneur désigné.

Advenant que votre municipalité/MRC ne transmette pas de numéro d'urgence 365 jours / 24 heures, que le numéro soit erroné, invalide ou qu'il ne permette pas d'obtenir une réponse verbale :

- 1) Demande en provenance d'une équipe ambulancière : le CAUREQ déploiera le traîneau d'évacuation du SSI qui dessert votre territoire. Il pourrait également, à la demande de l'équipe et à la suite de son analyse terrain, effectuer les démarches qui lui sont proposées.
- 2) Demande en provenance d'un SSI : le CAUREQ effectuera les démarches qui lui sont proposées par le SSI.

Dans toutes circonstances, la municipalité/MRC est consciente qu'une facture conséquente pourrait lui être adressée. Pour les routes numérotées, le CAUREQ communiquera avec le ministère des Transports du Québec.

Nous vous invitons à transmettre votre numéro d'urgence par courriel à l'adresse suivante : info@caureq.org.

Nous demeurons disponibles pour tout renseignement complémentaire et vous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Carole Raiche
Directrice générale

CR/sv

c. c. Direction des entreprises ambulancières
Direction des services de sécurité incendie

400, avenue Sirois, Rimouski (Québec) G5L 6E2
Téléphone : 418 725-7211 • Télécopieur : 418 725-7559 • Courriel : info@caureq.org

Message et rapports d'activités du maire et des conseillers

Le maire, M^{me} Lise Boulianne, fait un résumé de ses activités des dernières semaines.

M. Philippe Roy, conseiller, M. Guillaume Lavoie, conseiller, M^{me} Nada Deschênes M^{me} Marie-Chantal Dufour, conseillère, font également un résumé de leurs activités des dernières semaines.

Administration générale :

DÉPÔT

Dépôt MRC HCN – Répartition des quotes-parts 2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés par M^{me} Lise Boulianne, maire, du dépôt de la répartition des quotes-parts 2024.

Résolution 2023-11-370

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 619

**RÈGLEMENT NUMÉRO 619 POURVOYANT À L'IMPOSITION DES
TARIFS DE COMPENSATION POUR LES SERVICES MUNICIPAUX
D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 décembre 2023, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Nada Deschênes, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 619 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2023-11-371

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 620

**RÈGLEMENT NUMÉRO 620 TRAITANT
PARTICULIÈREMENT DES TARIFS DE COMPENSATION
POUR LE SERVICE DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES
DÉCHETS SOLIDES ET DES MATIÈRES RECYCLABLES AINSI
QUE LEUR DISPOSITION OU LEUR CONDITIONNEMENT
S'IL S'AGIT DES MATIÈRES RECYCLABLES (DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES) ET FIXANT LES TARIFS POUR LE SERVICE
DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil Municipal de la Municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 décembre 2023, à 19h00, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Janic Boisvert, conseiller, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le règlement numéro 620 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur

disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2023-11-372

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 621

RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2024.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 décembre 2023, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Valérie Dufour, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

Résolution 2023-11-373

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT 621

RÈGLEMENT NUMÉRO 621 DÉCRÉTANT LES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES, SPÉCIALES AINSI QUE LE TAUX DES TARIFS, LICENCES, PERMIS ET CERTIFICATS POUR L'ANNÉE 2024.

EXTRAIT CONFORME DU PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Sacré-Cœur, M.R.C. de La Haute-Côte-Nord, tenue le 11 décembre 2023, à 19 h, à l'endroit ordinaire des séances du Conseil, à laquelle assemblée il y avait quorum.

Je soussignée, Valérie Dufour, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le numéro 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024.

Il est également résolu de donner un avis de dispense de lecture de ce règlement lors de son adoption.

RÉSOLUTION 2023-12-374

Dépôt du projet de règlement 619 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout

La conseillère, madame Nada Deschênes, donne avis que le « Règlement 619 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 619 pourvoyant à l'imposition des tarifs de compensation pour les services municipaux d'aqueduc et d'égout » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2023-12-375

Dépôt du projet de Règlement numéro 620 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles

Le conseiller, monsieur Guillaume Lavoie, donne avis que le « Règlement 620 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 620 traitant particulièrement des tarifs de compensation pour le service de collecte et de transport des déchets solides et des matières recyclables ainsi que leur disposition ou leur conditionnement s'il s'agit des matières recyclables (des matières résiduelles) et fixant les tarifs pour le service de gestion des matières résiduelles » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2023-12-376

Dépôt du Règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024

La conseillère, madame Valérie Dufour, donne avis que le « Règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi

que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2023-12-377

Abrogée

Dépôt du Règlement 621 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024

Le conseiller, monsieur Philippe Roy, donne avis que le « Règlement 622 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » sera présenté pour une adoption à une séance ultérieure.

Un projet de règlement intitulé « Règlement 622 décrétant les taux d'imposition des taxes foncières générales, spéciales ainsi que le taux des tarifs, licences, permis et certificats pour l'année 2024 » est déposé séance tenante.

RÉSOLUTION 2023-12-378

Transfert de banque de temps et de congés et paiement de vacances 2023

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leur fonction, certains employés municipaux ont accumulé du temps supplémentaire dans leur banque de temps;

CONSIDÉRANT QUE certains employés municipaux n'ont pas utilisé tous leurs congés mobiles et leurs vacances en 2023;

CONSIDÉRANT QUE ces employés demandent qu'une partie de leur banque de temps, vacances et les congés mobiles leur soient transférés pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE des employés demandent que leurs vacances non utilisées pour l'année 2023 leur soient payées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est disposé à payer les vacances de 2022 et à autoriser le transfert d'une partie des banques de temps et des congés mobiles vers l'année 2024.

CONSIDÉRANT QU'une date limite devra être fixée pour la reprise de cette banque de temps et des congés mobiles;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par monsieur Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le transfert des banques de temps et des congés mobiles ainsi que le paiement des vacances de 2022 et que monsieur Jeannot Lepage, directeur général soit autorisé de convenir avec chaque employé, une date butoir pour la reprise de la banque

de temps accumulé et des congés mobiles vers l'année 2024 et le paiement des vacances 2023.

RÉSOLUTION 2023-12-379

RÉSOLUTION VISANT LA LIBÉRATION DU FONDS DE GARANTIE EN RESPONSABILITÉ CIVILE PRIMAIRE DU REGROUPEMENT BAS-SAINT-LAURENT/GASPÉSIE POUR LA PÉRIODE DU 31 DÉCEMBRE 2015 AU 31 DÉCEMBRE 2016

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur est titulaire d'une police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's sous le numéro DL000155-09 et que celle-ci couvre la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que cette police est sujette à une franchise individuelle de même qu'à un fonds de garantie en assurance responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT qu'un fonds de garantie d'une valeur de 125 000 \$ fût mis en place afin de garantir ce fonds de garantie en responsabilité civile primaire et que la municipalité de Sacré-Cœur y a investi une quote-part de 4 270,87 \$ représentant 47,73 % de la valeur totale du fonds.

CONSIDÉRANT que la convention relative à la gestion des fonds de garantie prévoit ce qui suit au titre de la libération des fonds.

5. LIBÉRATION DES FONDS

Les fonds de garantie sont maintenus en opération jusqu'à épuisement des sommes par remboursement du coût des règlements des sinistres qui lui sont imputables ou jusqu'à ce que toutes les réclamations rapportées soient complètement réglées ou que la prescription soit acquise ou ait été reconnue comme telle par un tribunal pour toutes les réclamations couvertes par les polices émises pour la période visée.

Sur attestation conjointe de l'Assureur et des villes assurées à l'effet qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par les polices émises pour la période visée, le reliquat des fonds est libéré et retourné aux municipalités assurées, à chacune selon sa quote-part, accompagné de la comptabilité détaillée du compte ainsi que la liste de tous les remboursements effectués.

CONSIDÉRANT que l'ensemble des réclamations déclarées à l'assureur Lloyd's touchant ladite police et ledit fonds de garantie en responsabilité civile primaire ont été traitées et fermées par l'assureur.⁷

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur confirme qu'il ne subsiste aucune réclamation couverte par la police d'assurance émise par l'assureur Lloyd's pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016 pour laquelle des coûts liés au paiement des réclamations pourraient être engagés.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur demande que le

reliquat de 59 662,00 \$ dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire soit libéré conformément à l'article 5 de la convention précitée.

CONSIDÉRANT qu'il est entendu que la libération des fonds met un terme aux obligations de l'assureur, à quelque titre que ce soit, exception faite de toute réclamation susceptible de mettre en œuvre la garantie offerte en excédant dudit fonds de garantie en responsabilité civile primaire.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur s'engage cependant à donner avis à l'assureur de tous faits et circonstances susceptibles de donner lieu à une réclamation de même que de toute réclamation, quelle qu'en soit l'importance, qui pourrait être recevable aux termes de la police émise pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

CONSIDÉRANT que l'assureur Lloyd's pourra alors enquêter ou intervenir selon ce qu'il estimera à propos.

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sacré-Cœur s'engage à retourner, en partie ou en totalité, le montant qu'il lui sera ristourné dudit fonds de garantie si jamais une réclamation se déclare dans le futur et que celle-ci engage le fonds de garantie en responsabilité civile primaire pour la période du 31 décembre 2015 au 31 décembre 2016.

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par madame Marie-Chantal Dufour, APPUYÉE par madame Valérie Dufour:

D'AUTORISER l'Union des municipalités du Québec à procéder aux versements du reliquat dudit fonds de garantie aux membres du regroupement Bas-Saint-Laurent/Gaspésie dans les mêmes proportions que ceux-ci y ont contribué lors de sa constitution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 2023-12-380

Période de probation de l'agente de développement communautaire, culture et tourisme

CONSIDÉRANT QUE madame Jennifer Gauthier a été embauchée le 22 mai 2023 au poste d'agente de développement communautaire, culture et tourisme;

CONSIDÉRANT QU'une période de probation de 960 heures est requise et a été complétée vers le 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier les compétences et les qualités de madame Gauthier, et en est pleinement satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution **2023-11-316** doit être abrogée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche définitive de madame Jennifer Gauthier rétroactivement au 7 novembre 2023 au poste d'agente de développement communautaire, culture et tourisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une nouvelle entente de travail avec madame Jennifer Gauthier.

RÉSOLUTION 2023-12-381

Période de probation de la technicienne en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE madame Andréa Gaudreault a été embauchée le 23 mai 2023 au poste de technicienne en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'une période de probation de 960 heures est requise et a été complétée vers le 6 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE durant ces heures de travail, le directeur général a pu apprécier les compétences et les qualités de madame Gaudreault, et en est pleinement satisfait ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution **2023-11-317** doit être abrogée;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'embauche définitive de madame Andréa Gaudreault rétroactivement au 10 novembre 2023 au poste de technicienne en urbanisme.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser madame Lise Boulianne, maire à signer une nouvelle entente de travail avec madame Andréa Gaudreault.

RÉSOLUTION 2023-12-382

Demande d'aide financière dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2023

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada offre une aide financière qui permettra d'assurer l'embauche de ressources humaines pour la saison estivale 2024 ;

CONSIDÉRANT QUE le programme d'Emploi d'été Canada est un outil pour offrir une expérience de travail aux jeunes de notre municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le programme Emploi d'été Canada est une solution pour soutenir les services municipaux, améliorer l'attachement régional et contrer l'exode des jeunes qui touche notre municipalité.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par madame Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser madame Catherine Dallaire à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Emploi d'été Canada 2024;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser M. Jeannot Lepage, directeur général à signer la convention relative à l'octroi de l'aide financière.

Résolution 2023-12-383

Prêt temporaire

CONSIDÉRANT QUE plusieurs projets ont été réalisés en 2023 et dont la dépense aurait dû être effectuée au surplus non affecté ;

CONSIDÉRANT QUE la contribution municipale pour les dépenses réalisées dans les projets suivants devra être affectée au surplus non affecté :

Projet 72 Agrandissement de caserne ;
Projet 79 Terrain de balle ;
Projet 82 Jeux d'eau ;
Projet 87 Piste cyclable chaussée partagée
Projet 88 Bonification parc récréatif balançoire
Projet 97 Rénovation salle municipale

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la contribution municipale pour les dépenses effectuées dans les projets suivants soit affectée au surplus non affecté :

Projet 72 Agrandissement de caserne ;
Projet 79 Terrain de balle ;
Projet 82 Jeux d'eau ;
Projet 87 Piste cyclable chaussée partagée
Projet 88 Bonification parc récréatif balançoire
Projet 97 Rénovation salle municipale

Résolution 2023-12-384

Demande de prêt temporaire

CONSIDÉRANT QUE les travaux dans le cadre des projets, 72, 79, 82, 87,88 et 97 ont été réalisés à même le fond d'administration diminuant ainsi la liquidité de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis de demander à la Caisse populaire du Saguenay du Saint-Laurent un prêt temporaire de 650 000 \$ de façon à attendre le versement final des aides financières;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Sacré-Cœur demande par les présentes à la Caisse Populaire du Saguenay-Saint-Laurent, un prêt temporaire de 650 000 \$ aux fins d'attendre le remboursement des aides financières.

QUE ce montant supplémentaire sera remboursé dès que les aides financières auront été versées.

QUE M^{me} Lise Boulianne, maire et M. Jeannot Lepage, directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer tout document à cet effet.

Résolution 2023-12-385

Ajournement de la séance

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Janic Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la séance du conseil le jeudi 14 décembre 2023, à 7 h 25.

Transport :

Résolution 2023-12-386

M^{me} Marie-Chantal Dufour déclare son intérêt et se retire de la discussion

Ajustement de prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2022 - 2023

CONSIDÉRANT QUE le calcul de remboursement de la clause de carburant préparé par M. Jeannot Lepage, directeur général, en date du 7 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la retenue est inférieure à 5%;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Valérie Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'aucun ajustement du prix du carburant diesel pour le contrat d'enlèvement de la neige 2022-2023 ne sera effectué soit en retenue ou en compensation puisque la différence au contrat est inférieure à 5%.

Hygiène du milieu : (aucun point)

Urbanisme :

Dépôt

Dépôt rapport des permis émis en novembre 2023

Au mois de novembre 2023, 3 permis ont été émis pour un total annuel de 188 permis.

La valeur des travaux pour le mois s'élève à 29 817 \$ et le montant des permis s'élève à 50\$.

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport des permis émis en novembre 2023

RÉSOLUTION 2023-12-387

Résolution relative au renouvellement de la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture d'une partie des

lots 10-a et 10-b du Rang 1 Saguenay, Canton Albert, d'une superficie d'environ 23,9 hectares.

ATTENDU QUE madame Colette Hovington demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec, une autorisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le développement d'activités à la ferme et l'aménagement d'hébergement touristique sur une partie des lots 10-a et 10-b Rang 1 Saguenay au cadastre du Canton Albert sur une superficie d'environ 23,9 hectares ;

ATTENDU QUE la superficie visée se situe à l'intérieur de la zone agricole permanente;

ATTENDU QUE les lots 10-a et 10-b sont exploités en partie à des fins agricoles et que le secteur boisé sera utilisé pour y développer des sentiers pédestres donnant accès à des yourtes et à un bâtiment de services et permettant à la ferme de mettre en valeur leurs animaux ainsi que leurs produits;

ATTENDU QUE les bâtiments proposés n'auront aucune fondation permanente;

ATTENDU QU'aucun terrain n'est disponible à l'intérieur du périmètre urbain pour ce type de projet;

PAR CES MOTIFS et sur la proposition de madame Nada Deschênes, il est résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil de la municipalité de Sacré-Cœur recommande à la Commission de Protection du territoire Agricole, la demande d'autorisation pour l'utilisation à des fins autres que l'agriculture soit pour le développement d'activités à la ferme et l'aménagement d'hébergement touristique sur une partie des lots 10-a et 10-b Rang 1 Saguenay au cadastre du Canton Albert sur une superficie d'environ 23,9 hectares;

IL EST ÉGALEMENT résolu d'informer la commission que le projet est conforme aux règlements municipaux en vigueur.

Tourisme : (aucun point)

Culture :

Dépôt

`Dépôt du rapport du sentier de l'horreur 2023

Reporté

Résolution 2023-12-389

**Représentant (e) et responsable de la bibliothèque municipale
affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord**

CONSIDÉRANT QUE Le Réseau BIBLIO de la Côte-Nord effectue une mise à jour de tous ses dossiers demande de désigner un représentant officiel pour la bibliothèque de Sacré-Cœur ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer la conformité des renseignements, la Municipalité de Sacré-Cœur nomme M^{me} Liette Simard pour représenter officiellement la bibliothèque municipale, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M^{me} Liette Simard, **représentante et responsable** pour la bibliothèque municipale de Sacré-Cœur, affiliée au Réseau BIBLIO de la Côte-Nord ;

Loisir :

RÉSOLUTION 2023-12-390

Autorisation d'affichage des postes de moniteur - sauveteur à la piscine municipale de Sacré-Cœur pour la saison estivale 2024

CONSIDÉRANT QUE le recrutement de personnel formé en sauvetage et en enseignement des techniques de natation est de plus en plus complexe ;

CONSIDÉRANT QU'UN affichage hâtif des postes de moniteur - sauveteur améliorera les chances de recrutement de main-d'œuvre qualifiée pour la saison estivale 2024.

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser monsieur Jeannot Lepage à procéder à la publication d'offres d'emploi afin de procéder au recrutement et à l'embauche d'un maximum de quatre (4) sauveteurs (moniteurs(trices) et/ou assistants(tes)-sauveteurs (euses) pour la saison estivale 2024.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que les postes soient ouverts à tous, mais avec une priorité aux étudiants.

Dépôt

Dépôt du rapport des activités au centre récréatif 2023-2024

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport des activités au centre récréatif 2023-2024.

Tournoi de hockey

Reporté

RÉSOLUTION 2023-12-391

Ouverture de l'anneau de glace et de la patinoire extérieure

CONSIDÉRANT QUE la période hivernale est arrivée ;

CONSIDÉRANT QUE l'anneau de glace et la patinoire extérieure sont en préparation pour une ouverture au public dès que possible ;

CONSIDÉRANT QUE l'anneau de glace ainsi que la patinoire extérieure est sans surveillance ;

CONSIDÉRANT QU'il est requis lors de l'utilisation de l'anneau de glace ainsi que la patinoire extérieure, qu'un employé municipal soit présent ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'ouverture de l'anneau de glace ainsi que la patinoire extérieure dès que possible, et ce, avec les mêmes horaires que le centre récréatif;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'autoriser l'installation de panneau interdisant l'utilisation en dehors des heures d'ouverture du Centre récréatif.

Santé et Bien-être : (aucun point)

Incendie :

Dépôt

Dépôt du rapport des activités du mois de novembre 2023 en incendie

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du dépôt du rapport d'intervention et des activités du service incendie pour le mois de novembre 2023.

Entente intermunicipale afin de déayer la moitié du coût de loyer de la bâtisse installée sous la tour d'Aide-Tic

Reporté

Dépôt

Dépôt du rapport de gouvernance

Les membres du conseil et les citoyens présents à la séance sont informés du Dépôt du rapport de gouvernance.

Embellissement : (aucun point)

Demandes d'appui et de reconnaissance :

Résolution 2023-11-392

Demande d'appui Ville de Port-Cartier

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Port-Cartier demande d'appuyer le plan de sauvegarde de la Côte-Nord ;

CONSIDÉRANT QUE la région de la Côte-Nord est la seule région du Québec ayant subi une diminution de sa population ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec et le Gouvernement du Canada reconnaissent toute la Côte-Nord comme Région éloignée ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité de Sacré-Cœur appuie la Ville de Port-Cartier dans ses démarches afin de contrer le déclin sociodémographique de la Côte-Nord

Demandes d'aide financière :

Résolution 2023-12-393

Demande de partenariat pour la campagne de Centraide

CONSIDÉRANT QUE madame Marjorie Deschênes co-présidente de la campagne de financement de Centraide Haute-Côte-Nord ``Donner c'est recevoir `` ;

CONSIDÉRANT QUE Centraide Haute-Côte-Nord désire organiser un tournoi de hockey au bénéfice de Centraide dans le stationnement du centre récréatif le 6 janvier 2024. Cette activité sera suivie d'un souper-bénéfice à la salle municipale Le Cœur du Fjord ;

CONSIDÉRANT QUE les espaces requis (dont la valeur en argent des locations est équivalente au montant de 1 000 \$ en don) ainsi que les équipements le 6 janvier 2024 sont :

Stationnement du centre récréatif (50 \$) ;

Salle le Cœur du Fjord (340 \$) ;

Salle de bain extérieur au centre récréatif (gratuit) ;

Location de l'espace cantine extérieur (100 \$) ;

Location de deux tentes pop-up (50\$/unité) ;

Location de 6 rideaux pour tentes pop-up (6 \$/unité) ;

Location du système Bluetooth dans le stationnement du centre récréatif (25\$) ;

Location du système de sonorisation dans la salle le cœur du Fjord (100 \$ plus 200 \$ pour l'opérateur) ;

CONSIDÉRANT QUE la valeur de ces locations de ces espaces et équipements est de l'ordre de 975,00 \$ taxes non incluses ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme demande la gratuité en échange d'une visibilité telle que proposée au plan de visibilité ;

PAR CES MOTIFS, il est proposé par M. Guillaume Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le prêt de ce qui suit gratuitement :

Prêt du stationnement du centre récréatif ;
Prêt de la salle le Cœur du Fjord ;
Prêt des salles de bain extérieur au centre récréatif ;
Prêt de l'espace cantine extérieur ;
Prêt de deux tentes pop-up ;
Prêt de 6 rideaux pour tentes pop-up ;
Prêt du système Bluetooth dans le stationnement du centre récréatif ;
Prêt du système de sonorisation dans la salle le cœur du Fjord ;

Affaires nouvelles :

RÉSOLUTION 2023-12-394

Événement survenu sur la route 172 Nord les 9 et 10 décembre 2023

CONSIDÉRANT QUE deux (2) autobus avec des citoyens de Sacré-Cœur sont restés bloqués sur la route 172 Nord ainsi que plusieurs véhicules à cause des pluies et verglas dans la nuit de samedi à dimanche les 9 et 10 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE la route 172 Nord n'a pas été sablée dans les temps et aurait pu mettre en danger plusieurs personnes ;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité publique n'est aucunement intervenue et que cet événement aurait pu causer un incident très grave car il y avait des gens diabétiques, des personnes âgées, des femmes enceintes,

CONSIDÉRANT QUE la communication du cellulaire n'étant pas active dans cette zone, les personnes sont restées une vingtaine d'heures sans nourriture, eau et chauffage ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Chantal Dufour et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de demander une rencontre avec la Sécurité publique afin de voir les options pour installer la couverture cellulaire dans cette zone et de faire une étude sur l'événement survenu les 9 et 10 décembre 2023 sur la route 172 Nord.

Résolution 2023-12-395

Demande de ressource municipale pour le Festival du Fjord

CONSIDÉRANT QUE Le Festival du Fjord demande une ressource municipalité de Sacré-Cœur afin de les aider dans leurs activités ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'assurer le bon suivi de leurs activités, la municipalité de Sacré-Cœur nomme M^{me} Jennifer Gauthier pour la représenter ;

PAR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nada Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de nommer M^{me} Jennifer

Gauthier, représentante pour la municipale de Sacré-Cœur, afin d'assurer le bon suivi des activités du Festival du Fjord ;

Résolution 2023-12-396

Demande de commandite - Ferme 5 Étoiles- Soirée du jour de l'An

CONSIDÉRANT la demande commandite datée du 1^{er} décembre dernier, pour la Soirée du jour de l'An, organisée le 31 décembre 2023 par la Ferme 5 Étoiles-,

CONSIDÉRANT que cette soirée se déroulera à la salle de la cabane à sucre et aura pour but d'offrir aux gens de notre village (famille, jeunes, immigrants, personne seule ainsi qu'aux touristes de partout l'occasion de festoyer la nouvelle année :

CONSIDÉRANT qu'au cours de cette soirée, il y aura une somme amassée pour un organisme à but non lucratif ;

CONSIDÉRANT QUE pour cet événement, une demande de commandité d'un mousseux d'une valeur de 300 \$ de la Municipalité ainsi qu'une demande de promotion de la soirée du Jour de l'An sur nos réseaux sociaux, site Web, panneau public, et toutes autres publicités que vous jugerez pertinentes, conséquemment, ils fourniront la facture des bouteilles de mousseux et un récapitulatif de la soirée ;

PAR CES MOTIFS, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, de refuser votre demande de commandité d'un mousseux d'une valeur de 300 \$ de la Municipalité ainsi qu'une demande de promotion de la soirée du Jour de l'An sur nos réseaux sociaux, site Web, panneau public, et toutes autres publicités que vous jugerez pertinentes, conséquemment, ils fourniront la facture des bouteilles de mousseux et un récapitulatif de la soirée.

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nada Deschênes que la séance soit levée à 20 h 10.

RÉSOLUTION 2023-12-397

Lise Boulianne, maire

Jeannot Lepage, directeur général
et greffier-trésorier

PAR LES PRÉSENTES, JE, LISE BOULIANNE, MAIRE, APPROUVE TOUTES LES RÉSOLUTIONS DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Lise Boulianne, maire